

# Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

## LOIRE-ATLANTIQUE (44)

### Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 55

Nombre de PPC avec DUP : 46

Nombre d'AAC prioritaires : 6

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 2

Répart. eaux souterraines-superficielles : 57%-43%

**Repères nationaux :** Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

## → LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

En 2017, 98 % des débits des captages d'eau potable bénéficient d'une protection par déclaration d'utilité publique. Les 4 captages non encore protégés sont inscrits dans des procédures en phase d'aboutissement d'ici fin 2018.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 55</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 46	Arrêtés postérieurs à 2000 : 38 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 8 Arrêtés antérieurs à 1980 : 0
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 6	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 1 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 1 Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 4
	Procédures de protection de captages non initiées : 3	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	

Sources : ARS - Données 2017

## → LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 6 AAC dont 4 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Les 2 dernières ont complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé que pour une seule d'entre elles.

Aujourd'hui, des actions sont mises en œuvre pour améliorer la qualité des eaux sur 2 AAC. En revanche, sur les 4 dernières, les démarches sont plus ou moins avancées.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

**Repères nationaux :** Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 6</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 2	Programme d'actions mis en œuvre : 2 Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 4	devant aboutir en 2018 : 0 au stade de l'étude : 3 peu avancée(s) : 1
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

## → LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Sur le département de Loire-Atlantique 53 captages ont été abandonnés ces 10 dernières années, majoritairement pour des raisons de débit. Ils ont été remplacés par des ouvrages plus productifs.

Nombre de captages abandonnés : 53	Cause : qualité : 1	Pollution diffuse : 0 Arsenic : 0 Autres : 1
	Cause : débit : 46	
	Cause : administratif : 5	
	Cause : technique : 1	

Sources : ARS - Données 2017